



Sète, le 29 mai 2024

Monsieur le Directeur des ressources humaines,

Lors de nos échanges réguliers avec notre tutelle (DGAMPA/SFM/SDGM/GM2), il a été évoqué l'envoi à tous les enseignants contractuels (ACEN) affectés dans les Lycées professionnels maritimes (130 personnes environ), d'un avenant pour réduire leur indice en échange de la mise en place d'une prime. **Nous ne pouvons croire au sérieux de cette proposition et c'est pour cela que je me permets de vous solliciter.**

Dans les lycées professionnels maritimes, le recours aux contractuels est extrêmement courant en raison des profils bien particuliers qui sont recherchés (par exemple d'anciens navigateurs, qui disposent de brevets maritimes rares). La Direction Générale des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture a ouvert depuis plusieurs années le chantier de l'attractivité de ces métiers et l'on peine toujours à trouver des enseignants à mettre en face des élèves et qui satisfassent aux obligations de la France en matière de formation maritime (encadrée par des conventions internationales).

Vos services s'occupent de la gestion des agents contractuels. Il s'agit de personnes qui ont signé des contrats. Comment la rémunération indiciaire (qui constitue la part fixe du salaire) pourrait-elle être remise en cause ? Quel message est envoyé aux agents ? Comment compte-t-on recruter en baissant l'indice ? Quelle confiance les agents ou les futurs agents pourraient avoir en une administration qui se dédirait sur ses propres contrats ?

Malheureusement, ce ne serait pas la première fois que des modifications importantes des conditions de travail des enseignants ACEN interviendraient sans dialogue social. Les ACEN se souviennent de 2019 et de la promesse non-tenue de réduction du temps de service face aux élèves, qui en fait avait abouti à une augmentation du temps de travail (ouverture des heures supplémentaires, suppression des décharges pour les professeurs principaux, etc.).

Ce projet, s'il était maintenu, risque de semer la plus grande confusion : des grèves pendant les examens ou les corrections, des refus de renouvellement de contrat à quelques semaines de la rentrée, des agents qui signent des avenants et d'autres qui ne les signent pas...

Nous espérons que la sagesse l'emportera, que les principes fondamentaux du droit du travail seront appliqués et que **ce projet de baisse d'indice des ACEN sera abandonné.**

Le SNPAM-CGT se tient à votre disposition sur le sujet.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses,

Pour la section SNPAM-CGT des Lycées professionnels maritimes

Clément Calmettes